

Procédure pour une demande de détention d'arme à titre sportif.

Partie Fédération Française de Tir
qui reçoit délégation du ministre d'attribuer des détentions d'armes

Partie de la PREFECTURE

Une semaine

Faire sa demande
d'**AVIS PREALABLE**
auprès du club



Faire un mail au club, Joindre/ scanner

- votre **LICENCE FFTir en cours**
SIGNEE par le **MEDECECIN/Président**
- votre **CARNET de TIR recto verso**
Il faut avoir 3 tirs pour 1^{ère} demande
Précisez, si c'est pour une acquisition
ou pour un renouvellement.
Merci.

En retour, le club vous fournira :

- l'Attestation de tir comme quoi vous
pratiquez bien le tir sportif régulièrement,
- l'Avis préalable (volet vert), de la FFTir

Passage en « Préfecture
ou sous-préfecture »
Selon lieu habitation !
sur **RENDEZ VOUS** ????
ou par **ENVOI postal A/R**

Joindre :

- Licence FFTir à jour
signée(médecin/Président et vous)
- Carnet de tir FFTir,
- Attestation club de tir,
- Avis préalable (volet vert) FFTir
- Justificatif domicile,
- Facture coffre-fort,
- Extrait Acte de Naissance
avec mentions marginales(de -3 mois)
- Originaux précédents détentions
(Si c'est pour un renouvellement)
- Cerfa n°5 /20-3257, **daté/signé**
Bien le remplir au préalable,
pour indiquer les armes que vous voulez
acheter avec votre **mail et n° tel/**
et joindre une **Enveloppe à votre adresse,**
affranchie au tarif recommandé avec A/R
(pour Nantes)

**15
jours
1 à 2
mois
...**

Enquêtes diverses et
Traitement par « logiciel » ...



Envoi au domicile du tireur de
l'avis préalable
6 mois pour faire l'achat.
Si pas d'achat le signaler !
La détention est
Valable « 5 ans »
en fait 4 ans et 7 mois...

Signaler tout changement
d'adresse, si déménagement
Si arrêt du tir ? Vous devrez
revendre vos armes ou les
déposer chez un armurier.

Achat de POUDRE. Attention

La vente se fait sur présentation de la licence
de tir FFTir et parfois de la C.N.I.

A noter, que certains armuriers sont équipés d'un logiciel
qui remplace, désormais, le livre de « police des
poudres ».

Comment ça fonctionne ?

A votre 1^{er} achat, il vous ouvrira un « compte » sur
présentation de votre licence de tir et votre C.N.I.

Ensuite, à chaque achat, il scannera le numéro du
bidon de poudre qui sera automatiquement
imputé sur **votre compte**.

Donc, attention si vous revendez un bidon à un
tireur proche, ce bidon **restera** référencé à **votre**
nom...

A Nantes le bureau des armes se trouve sur l'île
Beaulieu, à la Direction Départementale de la
Protection des Populations ;
DDPP 44 Service prévention des risques,
10 Bvd Gaston-Doumergue,
BP 76 315, 44263 Nantes Cedex 2